

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2020

Délibération n° D-2020-383

Rue de la Blauderie - Acquisition des parcelles cadastrées CO
1023 et 1025

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Direction de l'Espace Public

**Rue de la Blauderie - Acquisition des parcelles
cadastrées CO 1023 et 1025**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le secteur rue de la Blauderie - rue de Normandie, plusieurs parcelles sont frappées d'un emplacement réservé pour désenclavement du cœur d'îlot.

Les propriétaires des parcelles concernées ont accepté de céder à la Ville une partie de leur terrain. Les divisions sont en cours de réalisation.

L'acquisition d'une première parcelle a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2020.

Une seconde division étant terminée et le propriétaire souhaitant céder le surplus rapidement a demandé que la cession se réalise au plus tôt.

Un accord a été trouvé pour une cession d'environ 400 m² correspondant à la partie située en emplacement réservé, au prix de 11,00 € le m².

A l'issue de la division effectuée par le géomètre, les parcelles concernées sont cadastrées CO 1023 pour une superficie de 237 m² et CO 1025 pour une superficie de 180 m², soit au total 417 m², au prix de cession de 4 587,00 €.

Le coût de cette opération, frais d'acquisition inclus, est inscrit au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles CO 1023 et CO 1025, d'une superficie totale de 417 m², au prix de 4 587,00 €, hors frais d'acte ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

Commune :
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 10535M
Document vérifié et numéroté le 27/08/2020
A Niort
Par Franck Turfin
Géomètre Principal
Signé

PTGC

171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone : 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires de ont eu pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

....., le

Section : CO
Feuille(s) : 000 CO 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 27/08/2020
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

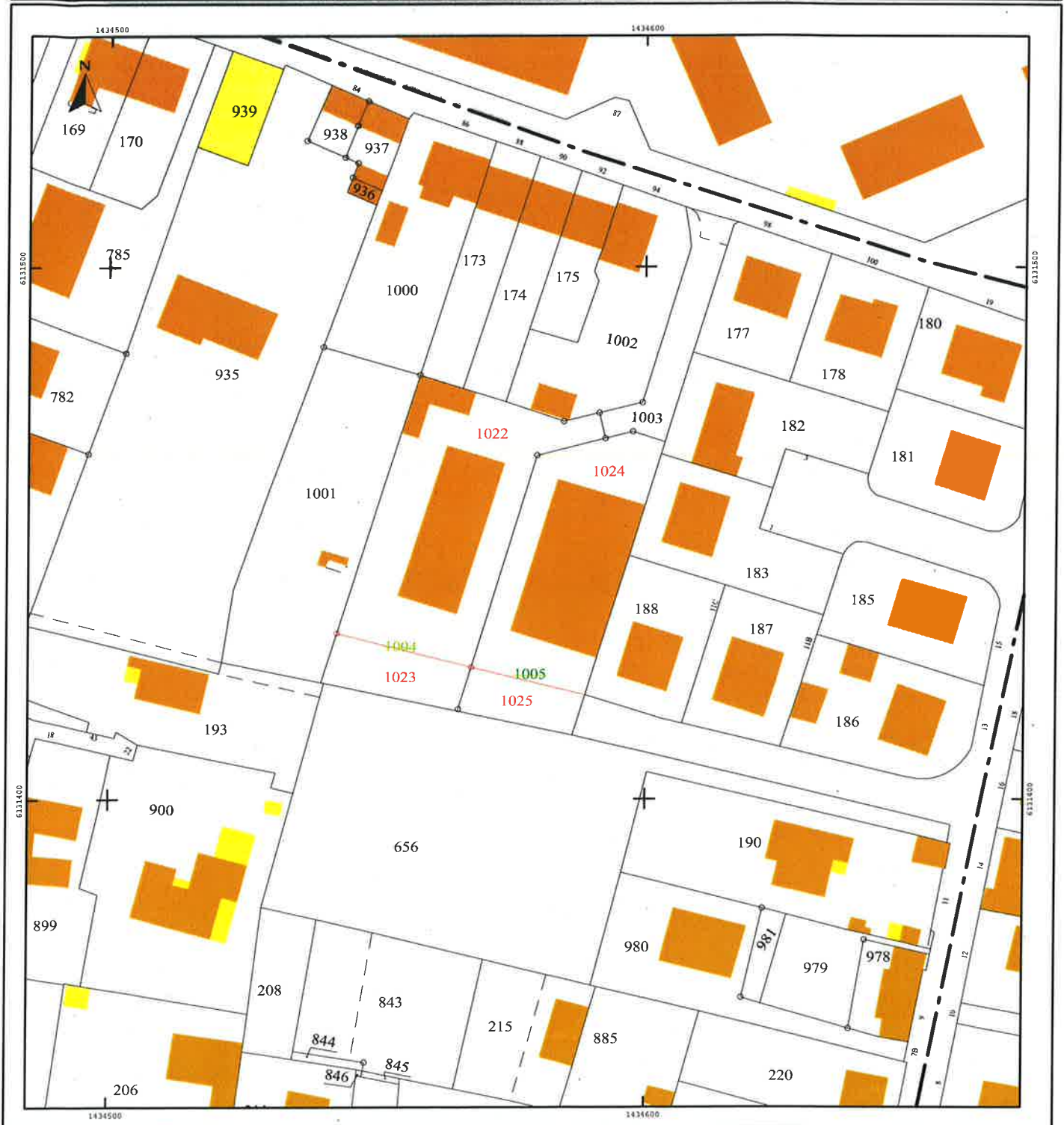
Par SELAS GEOSAT (2)

Réf. : 193420

Le 18/02/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

Modification demandée par procès-verbal de cadastre



Rue de la Blauderie : CO 176

ER 1.25 : Désenclavent cœur d'îlot 849 m²

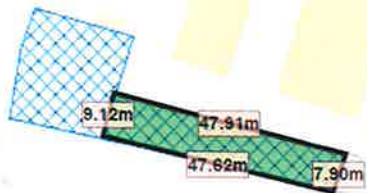
Outil de mesure

Ligne Polygone
Périmètre : 112.56m
Surface : 406.31m²

Recommencer

UM

I. des Carrières
de la Burgonce



Environ 400 m² x 11 €/m² = 4 400 €